

2017-07-099-DVCS

nomenclature: 3.5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

**OBJET : CONVENTION AVEC LE COLLÈGE LANGEVIN WALLON POUR LA MISE
À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES – ANNÉE SCOLAIRE
2017/2018**

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme SAINT-AUBIN, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme CORRIHONS	procuration à	M. SALLABERRY
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE

ABSENTS EXCUSES:

Mme PERIMONY-BENASSY, Mme FAURE, M. POULAERT,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de pouvoirs: 5
4 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de votants : 30
28 (au point n°2017-07-105-DAP)



2017-07-099-DVCS - CONVENTION CONCLUE AVEC LE COLLEGE LANGEVIN WALLON POUR LA MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018.

Monsieur le Maire expose le besoin d'une convention pour la mise à disposition réciproque d'installations sportives entre la Ville et le Collège Langevin WALLON de Tarnos.

En effet, la municipalité met, depuis de très nombreuses années, plusieurs installations sportives municipales à disposition du Collège Langevin Wallon pour assurer les cours réguliers d'éducation physique et sportive .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant que le Conseil Départemental des Landes et le Collège Langevin Wallon de Tarnos ont donné un avis favorable au projet de convention

Vu le projet

DELIBERE

APPROUVE la convention entre la commune de Tarnos, le Conseil Départemental des Landes et le Collège Langevin Wallon afin de définir les modalités d'utilisation des installations sportives pour l'année scolaire 2017-2018 à compter de sa signature.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 juillet 2017

Le Maire

